

Organisation de l'accueil aux urgences pédiatriques du CH Mémorial de Saint-Lô

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Centre Hospitalier Mémorial de Saint-Lô rencontre depuis plusieurs mois des difficultés de recrutement médical au sein de son service de pédiatrie.

Dans ce contexte, l'établissement, comme d'autres établissements de santé, est ainsi contraint d'adapter l'organisation de son accueil sans rendez-vous des enfants, situé au niveau du deuxième étage du pavillon Paul Nelson, au Centre Hospitalier Mémorial de Saint-Lô.

A compter du lundi 27 juin, afin de garantir la sécurité des soins et d'assurer la meilleure prise en charge des enfants, **une régulation des urgences pédiatriques par le centre 15, 24h/24 et 7/7 jours est mise en place** au Centre Hospitalier Mémorial de Saint-Lô.

Toute personne souhaitant se rendre aux urgences pédiatriques devra préalablement contacter le SAMU en composant le 15 qui les orientera ensuite vers le dispositif de soins adapté aux besoins de l'enfant (0-18 ans), sans autre procédure à effectuer pour la famille.

Selon la pathologie décrite et son lieu d'habitation, le patient pourra ainsi être envoyé vers un médecin libéral, vers le service de pédiatrie du CH Mémorial de Saint-Lô, bénéficier d'une téléconsultation ou être pris en charge par le SMUR si son état le nécessite.

Cette organisation simple et transparente permet de continuer à prendre en charge les urgences vitales concernant l'enfant et l'adolescent, 24h/24, en organisant une réponse médicale adaptée pour tout ce qui ne relève pas d'une hospitalisation ou d'une consultation urgente.

Elle a pu se mettre en place grâce à l'engagement et la mobilisation, aux côtés de l'hôpital de la communauté des professionnels de santé du territoire, et ce malgré une charge très lourde pour les médecins libéraux sur la continuité des soins.

L'objectif de l'ARS et du CH Mémorial est de reconstituer une équipe de pédiatres suffisamment nombreuse pour assumer l'ensemble de ses missions dans le champ de la périnatalité.